

# C'EST L'ANNIVERSAIRE de la Sécurité routière

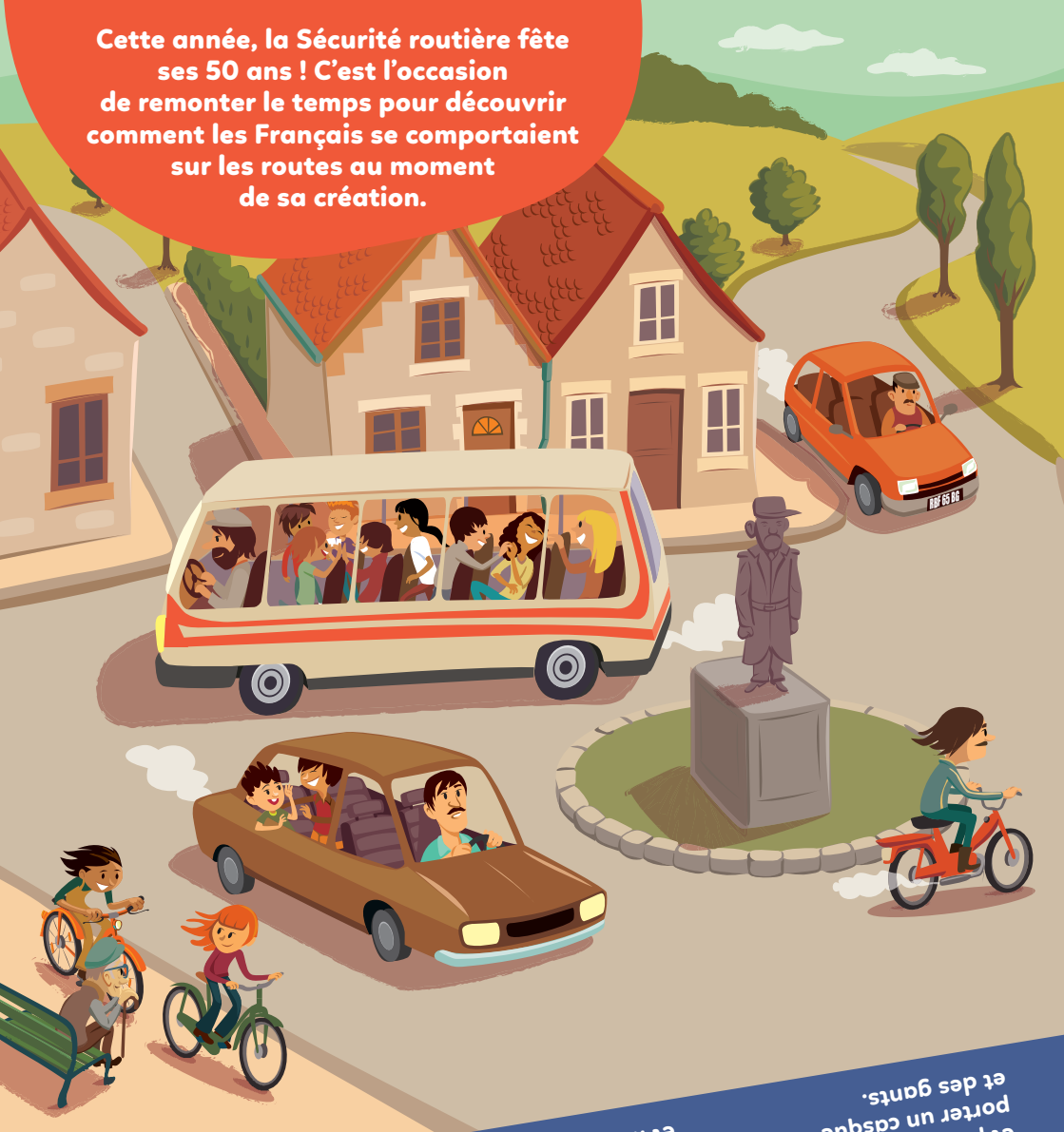
Depuis 50 ans, la Sécurité routière agit  
pour réduire le nombre d'accidents sur la route.  
Elle mène des actions pour que les automobilistes,  
les motards, les cyclistes, les piétons et les conducteurs  
de trottinette adoptent les bons  
comportements.



avec  
**elliot**  
le Pilote

sécurité  
routière **vivre,**  
**ensemble**

Cette année, la Sécurité routière fête ses 50 ans ! C'est l'occasion de remonter le temps pour découvrir comment les Français se comportaient sur les routes au moment de sa création.



OBSERVE LES DÉTAILS DE CETTE IMAGE. ENTOURE LES COMPORTEMENTS QUI ONT CHANGÉ ENTRE LES DEUX ÉPOQUES !



**SUR LES ROUTES**  
Des radars sont installés le long des routes pour contrôler la vitesse des conducteurs.

**ET AUSSI...**  
Certains moyens de transport n'existaient pas en 1972 ! Par exemple, la trottinette électrique ou les rollers en ligne. Et les voitures, autobus et motos ont bien changé eux aussi !



**À MOTO**  
Les conducteurs et passagers doivent porter un casque et des gants.



**DANS L'AUTOCAR**  
Les passagers doivent être assis et avoir leur ceinture de sécurité attachée.

**DANS LA VOITURE**  
Les enfants de moins de 10 ans doivent être assis à l'arrière, dans des sièges auto adaptés, et attachés. Il est interdit de téléphoner en conduisant.



**À VÉLO**  
Les enfants de moins de 12 ans doivent porter un casque. À partir de 8 ans, il est interdit de circuler sur le trottoir.



Les nouvelles règles mises en place par la Sécurité routière depuis 1972 ont petit à petit changé les comportements. Grâce à celles-ci, il y a beaucoup moins d'accidents et les routes sont plus sûres pour tous les usagers !

Depuis 50 ans, la Sécurité routière définit des règles afin que tous les usagers de la route circulent en sécurité. Voici quelques dates marquantes qui ont changé les comportements des Français...



**1972**  
La Sécurité routière est créée!



**1974**  
Les limitations de vitesse sont abaissées : il faut désormais rouler à 130 km/h maximum sur les autoroutes, 110 sur les 2x2 voies, 90 sur les autres routes.



**1975**  
En 1975, porter un casque est désormais obligatoire pour tous les conducteurs de deux-roues motorisés en ville et à la campagne.



**2017**  
Tous les enfants âgés de moins de 12 ans doivent porter un casque à vélo.



**2008**  
La nuit ou par très mauvais temps, les cyclistes doivent porter un gilet rétro réfléchissant pour circuler à vélo en dehors des villes.



**2003**  
Le premier radar automatique est installé en France, en région parisienne.



**1979**  
Le port de la ceinture est obligatoire à l'avant des véhicules. Elle devient aussi obligatoire à l'arrière.



**1996**  
Les jeunes âgés de 14 à 16 ans doivent obtenir le brevet de sécurité routière (BSR) pour conduire un deux-roues motorisé (scooter ou mobylette).



**1990**  
En ville, la vitesse limite est abaissée à 50 km/h.



**1992**  
Tous les enfants âgés de moins de 10 ans doivent être installés sur des sièges auto adaptés à leur taille.

**QUEL PARCOURS !**

**JEUX**

CES IMAGES SONT MÉLANGÉES. REMETS LES ÉTAPES DANS LE BON ORDRE POUR QUE LÉO DESCENDE DU BUS ET TRAVERSE LA RUE EN TOUTE SÉCURITÉ !



TA RÉPONSE : \_\_\_\_\_



Solution : F, A, D, B, C, E.

**LE SAIS-TU ?**  
Les passages piétons existaient déjà il y a 50 ans... En réalité, les ancêtres des célèbres bandes blanches sont apparus il y a plus de 2 000 ans, chez les Romains ! À l'époque, ils étaient faits de pierres surélevées par rapport à la route.

NORA S'EST PRÉPARÉE POUR FAIRE UNE SORTIE À VÉLO. OBSERVE-LA BIEN : ENTOURE CE QUI NE VA PAS DANS SON ÉQUIPEMENT ET SUR SON VÉLO !

**LE SAIS-TU ?**  
Il y a 50 ans, les vélos étaient déjà éclairés ! En fait, les éclairages sont arrivés dès l'apparition des premiers vélos à pédales, dans les années 1860. À l'époque, il n'y avait pas d'ampoules, mais des lanternes à bougie !



Solution : l'attache du casque n'est pas fermée ; il manque un avertisseur sonore ; Nora pourrait aussi porter un vêtement rétro réfléchissant.

Depuis la création de la Sécurité routière il y a 50 ans, les moyens de transport ont bien changé. De nouveaux véhicules sont apparus, à roulettes ou électriques !

RALENTIS LORSQUE TU ARRIVES AU NIVEAU D'UNE SORTIE DE GARAGE OU DE PARKING. VÉRIFIE QU'UNE VOITURE N'EN SORT PAS AVANT DE PASSER !

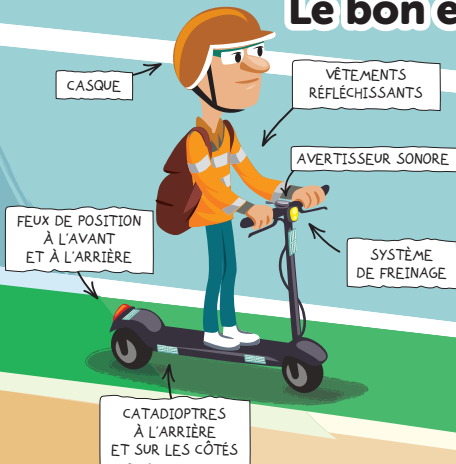
SORTIE DE GARAGE

PROTÈGE TA TÊTE AVEC UN CASQUE ATTACHÉ. TU PEUX AUSSI PROTÉGER TES MAINS, TES COUDETS ET TES GENOUX.

LORSQUE TU ROULES SUR LE TROTTOIR, DESCENDS DE TA TROTINETTE S'IL Y A BEAUCOUP DE PIÉTONS. POUR TRAVERSER LA RUE, TU DOIS ÉGALEMENT DESCENDRE DE TA TROTINETTE. LÀ ENCORE, N'OUBLIE PAS TON CASQUE ! MÊME EN ALLANT DOUCEMENT, TU PEUX TE FAIRE MAL EN TOMBANT. POUR ÊTRE BIEN VISIBLE, TU PEUX PORTER UN GILET RÉTRORÉFLÉCHISSANT.

On appelle "EDPM" les véhicules électriques comme la trottinette électrique, le gyropode, l'hoverboard ou la monoroue : cela signifie "engins de déplacement personnel motorisés". Ils sont en effet équipés d'un petit moteur électrique qui permet de se déplacer sans trop se fatiguer ! Mais à leur bord, il faut redoubler de vigilance ! Attention, tu dois avoir 12 ans minimum pour en conduire un.

### Le bon équipement



### Les bons usages des EDPM :

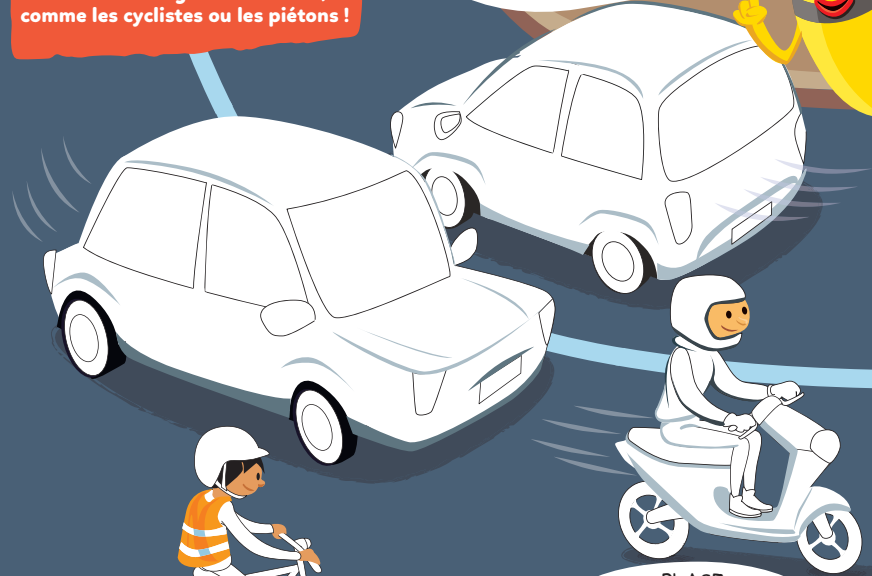
- > 12 ans au minimum
- > 1 personne à la fois : interdit de transporter un passager !
- > Casque audio, écouteurs et téléphone interdits
- > Trottoirs interdits
- > Attention aux autres usagers de la route autour de toi !
- > Pas au-delà de 25 km/h

### LE SAIS-TU ?

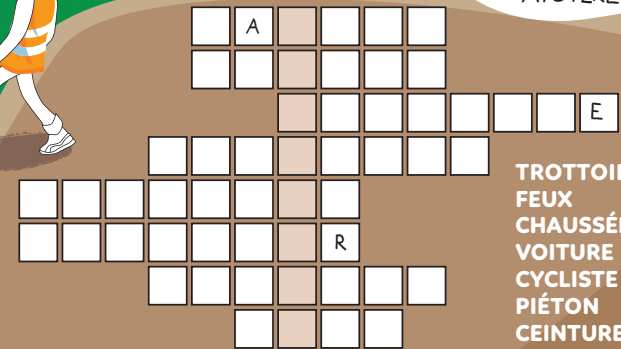
En 1972, les phares des voitures étaient jaunes et ils éclairaient à 100 mètres de distance au maximum, contre 500 mètres aujourd'hui ! C'est un progrès très important, car un bon éclairage permet de voir un danger même quand on est loin, et aussi d'éclairer les autres usagers de la route, comme les cyclistes ou les piétons !

### JEUX

LA NUIT EST TOMBÉE. REDONNE DES COULEURS AUX PERSONNAGES ET AUX VÉHICULES. POUR LES ÉCLAIRAGES DES VOITURES, VÉLO ET SCOOTER, COLORE LES FEUX AVANT EN JAUNE ET LES FEUX ARRIÈRE EN ROUGE.



PLACE CHAQUE MOT DANS LA GRILLE POUR TROUVER LE MOT MYSTÈRE.



TROTTOIR  
FEUX  
CHAUSSÉE  
VOITURE  
CYCLISTE  
PIÉTON  
CEINTURE  
CASQUE

Solution : SÉCURITÉ

### LE SAIS-TU ?

La Sécurité routière a été créée en 1972, car, cette année-là, il y avait eu énormément d'accidents sur les routes, avec beaucoup de morts (18 034) et de blessés (386 874). Il fallait agir ! Ouf, grâce à la Sécurité routière et aux efforts de tous, les accidents ont beaucoup diminué !

# JEUX

OBSERVE CES PANNEAUX DE SIGNALISATION, PUIS INDIQUE À QUELLE SIGNIFICATION ILS CORRESPONDENT.



1  
SENS INTERDIT

2  
INTERDIT AUX VÉLOS

3  
OBLIGATION DE TOURNER À DROITE

4  
OBLIGATION DE S'ARRÊTER

## LE SAIS-TU ?

La forme des panneaux en France donne un indice sur leur signification.

 = OBLIGATION  
ou  
INTERDICTION

 = DANGER

 = INDICATION  
ou  
INFORMATION

5  
PASSAGE POUR PIÉTONS

6  
ATTENTION, SORTIE D'ÉCOLE

7  
OBLIGATION DE ROULER SUR PISTE CYCLABLE

Solution : A/7 ; B/6 ; C/3 ; D/5 ; E/4 ; F/1 ; G/2

Réalisé par Bayard Media Développement, en partenariat avec Astrapi, pour la Sécurité routière.

Coordination : Adélaïde Jeanson (adelaide.jeanson@bayardmedia.fr). Texte : Pauline Payen. Maquette : Laurence Madeleine McCormack.

Illustrations : David Thiolon. Correction : Marie Roos. Imprimerie DEJA LINK, Juin 2022